

LA CGT VOUS SOUHAITE UNE BELLE ET HEUREUSE ANNÉE 2024 RENDICATIVE ET COMBATIVE !



MOBILISATION
DE LA PETITE ENFANCE

Cette année encore, la CGT NMCA s'est battue aux côtés et pour les professionnels de la Petite Enfance. Vous vous êtes mobilisés, à de nombreuses reprises, pour dénoncer vos conditions de travail au quotidien.

Ces luttes nous ont permis d'obtenir :

- **3 jours de sujétions particulières liées à la pénibilité de vos missions.**

Nous continuons à exiger 3 journées supplémentaires.

- **Une sujétion pour fonction de préparateur de cuisine d'un montant de 25€ à 45€ bruts.**

Lors d'un Comité Social Territorial, les personnels de la restauration scolaire s'étaient vu attribuer cette sujétion. Nous avons obtenu qu'elle soit étendue aux agents exerçant les responsabilités de préparateur de liaison froide à la direction de la Famille.

- **Une sujétion aux remplaçants des responsables absents d'un montant de 50€ à 150€ bruts :**

La CGT a exigé et a obtenu cette prime.

Toutefois, nous ne pouvons nous satisfaire des conditions d'attribution de celle-ci.

En effet, les agents qui assurent le remplacement d'un responsable absent, peuvent en bénéficier seulement si ce dernier est en congés maladie plus de 30 jours dans l'année civile.

Autrement dit, peu d'agents pourront prétendre à cette sujétion.

Lors de notre rencontre avec Madame l'élue à la Petite Enfance, nous lui avons fait part de notre insatisfaction concernant cette mesure trop contraignante.

Pour notre syndicat, cette sujétion doit être versée à tous les agents dès lors qu'ils assurent la continuité de direction.

- **L'annulation des retenues sur les primes en cas de maladie :**

L'administration avait prévu de réduire de moitié votre régime indemnitaire dès le 11ème jour de maladie, au prétexte de lutter contre l'absentéisme.

Argumentant que l'urgence était à l'amélioration des conditions de travail dans les services, la CGT a obtenue le retrait de cette mesure injuste et antisociale.

Ces luttes gagnantes en appellent d'autres !!

Ce que nous avons obtenu, nous l'avons obtenu grâce à vos remontées et surtout à votre mobilisation.

Le non remplacement des absences et la lenteur de la procédure des recrutements mettent les équipes et les directions en difficulté.

Le départ, en 2023, d'une douzaine de responsables est le symptôme de la désorganisation que vous subissez quotidiennement et qui impacte la qualité d'accueil.

Sur le terrain, vous attendez des réponses concrètes et une réelle amélioration de vos conditions de travail.

Et ce n'est pas la proposition de la semaine de 4 jours, envisagée par la DFAM, qui répondra efficacement aux difficultés que vous rencontrez.

En effet, votre avis a été recueilli sur cette mesure à l'occasion d'un sondage, sans pour autant porter à votre connaissance toutes les inévitables conséquences qu'elle entraînerait.

En effet, alors que le cycle de travail de 35h en 4 jours est le seul applicable dans notre collectivité, il aura pour conséquence, de facto, la perte d'une semaine de congés annuels et de la totalité des RTT dont vous bénéficiez actuellement.

La fatigue des professionnels est telle que ce changement radical risque de l'accentuer fortement.

À vos côtés, la CGT continue de se battre pour :

- Des conditions de travail décentes ;
- Le recrutement de professionnels et le remplacement des absences ;
- Le respect du taux d'encadrement auprès des enfants, et non par établissement ;
- L'intégration de la pause méridienne dans le temps de travail effectif ;
- Le paiement des heures supplémentaires ;
- L'augmentation de la valeur du point d'indice à 6€ et l'attribution du CTI ;

Elles garantiront une réelle revalorisation des salaires, prise en compte dans le calcul de la retraite, et permettront une meilleure attractivité de vos métiers.

- Une revalorisation annuelle des indemnités d'entretien et de nourriture pour les Assistantes Maternelles et le respect de leur temps de travail et de leur pose de congés.

Point
d'indice
6€

